



Joël NEYEN

Directeur Général des Services

Toulouse, le - 6 MARS 2012

Monsieur Julien SAVARY
Délégué Régional
Association Française des Véloroutes et
Voies Vertes
5, avenue F. Collignon
31200 TOULOUSE

OBJET : PRISE EN CHARGE DES VELOS DANS LES AUTOCARS REGIONAUX
NOS REF : DIT/PT/SE/YA/NB/D1203572

Monsieur le Délégué Régional,

Vous saisissez la Région d'une demande relative à la prise en charge des vélos à bord des autocars assurant les dessertes de substitution mises en place dans le cadre des travaux du Plan Rail.

Vous évoquez la période de travaux de doublement de la ligne Toulouse – Saint-Sulpice sur Tarn durant l'été 2011 et notamment la mise en circulation de lignes d'autocars qui reliaient Toulouse à Albi, Castres et Mazamet.

Comme vous le soulignez, des travaux de même nature sont programmés durant les mêmes périodes en 2012 et des services de substitution équivalents sont prévus sur ces axes.

Les autocars ne peuvent pas charger de vélos dans les soutes à bagages car il est impossible de fixer les matériels et ceux-ci risquent d'être endommagés lors du transport.

Je ne peux donc pas apporter une réponse positive à votre demande de prise en charge des vélos durant les périodes de travaux du Plan Rail.

Néanmoins, afin que les usagers bénéficient d'une information précise sur ce point, j'ai demandé à la SNCF d'afficher sur l'ensemble des documents et supports d'information la possibilité ou non de transport des vélos, en fonction du mode de transport emprunté.

Je vous prie de croire, Monsieur le Délégué Régional, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Joël NEYEN